

Me Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
Avocat au Barreau de Marseille
43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.91.37.33.96 – p.vasquez@pdgconseils.com

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE**

D'UN ATELIER A USAGE ANCIEN D'IMPRIMERIE ET DE BUREAUX
d'une superficie de 1.224,82 m²
sis MARSEILLE (13012), Quartier Saint-Jean du Désert,
503, rue Saint-Pierre, Parc d'Activité,
Cadastré section 876 D n° 94 lieudit 503 Rue Saint-Pierre pour 19 a 33 ca.
Libre de toute occupation.

MISE A PRIX : 800.000 EUROS
(huit cent mille euros)
Avec faculté de baisse du quart puis de moitié
en cas de carence d'enchères.

Visite le Lundi 30 Novembre 2020 de 9 h 00 à 11 h 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 10 DECEMBRE 2020 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée – Palais Monthyon,
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE.

**DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :**

D'après le titre de propriété :

Sur la commune de MARSEILLE (12^{ème} arrondissement), Quartier Saint-Jean du Désert, 503, rue Saint-Pierre, Parc d'Activité, d'un atelier à usage d'imprimerie et de bureaux figurant au cadastre de Marseille

sous les références suivantes :

Section 876 D n° 94 – lieudit 503 Rue Saint Pierre – pour une contenance de 19 a 33 ca.

Le terrain sur lequel est édifié l'immeuble forme le LOT N° 2 du lotissement dénommé « LOTISSEMENT ACTIVITES ET

INDUSTRIES » autorisé en date du 3 juillet 1987 sous les références 13055 87.6.05.16.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Franck MASCRET, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le 14 février 2020 le procès-verbal de description du bien annexé au cahier des conditions de vente et auquel il convient de se référer aux termes duquel il apparaît que le bâtiment est divisé en deux parties :

- Une partie réservée aux bureaux,
- Et une partie réservée à la fabrication.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface de **1.224,82**
2.

La présente vente est poursuivie à LA REQUETE DE :

SCP JP. LOUIS-A. LAGEAT, Mandataires judiciaires, mission conduite par **Maître Jean-Pierre LOUIS**, Mandataire liquidateur à la sauvegarde, au redressement et à la liquidation des entreprises, domicilié en son étude 30, cours Lieutaud, 13006 MARSEILLE, agissant en qualité de liquidateur de la société dénommée **SIRIS**, société anonyme au capital de 62.730 € ayant son siège social à MARSEILLE (13012), 503, rue Saint-Pierre – Parc d'Activité lot n° 2 et identifiée au SIREN sous le n° 390 097 079 RCS Marseille,

A ces fonctions désigné par jugement du Tribunal de Commerce de Marseille du 16 septembre 2019 (redressement judiciaire)

et du 6 janvier 2020 (liquidation judiciaire), Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO** Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES.**

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € établi à l'ordre de Maître Jean Pierre LOUIS.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet

<http://www.provansal.eu> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE – Tél. : 04.91.37.33.96 – **p.vasquez@pdgconseils.com** **TOUS LES JOURS DE 10 H 00 A 12 H 00 EXCLUSIVEMENT.**

- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, Palais Monthyon, Place Monthyon, 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Me Thomas D'JOURNO
Avocat